



communiqué

N°: 175
No.:

LE 12 DÉCEMBRE 1983

RÉACTION CANADIENNE A LA DÉTERMINATION FINALE,
PAR LA COMMISSION DU COMMERCE INTERNATIONAL DES ÉTATS-UNIS,
DE LA NON-EXISTENCE D'UN PRÉJUDICE DANS L'ENQUÊTE ANTIDUMPING
SUR LES POMMES DE TERRE RONDES ET BLANCHES DU CANADA

L'honorable Gerald Regan, ministre du Commerce international, a annoncé aujourd'hui qu'il était fort satisfait de la détermination finale de la Commission du commerce international des États-Unis selon laquelle les importations de pommes de terre rondes et blanches du Canada ne sont pas "préjudiciables" à l'industrie américaine. Cette conclusion mettra fin à l'enquête qui avait débuté le 9 février de cette année.

Le ministre Regan s'est dit particulièrement heureux de la conclusion de cette enquête, étant donné les si nombreux problèmes que connaît l'industrie canadienne de la pomme de terre depuis quelques années. Le Ministre a en outre déclaré que l'industrie devrait connaître des temps meilleurs maintenant que l'enquête antidumping est arrêtée, et qu'elle bénéficierait de conditions commerciales généralement plus favorables.

Le ministre Regan s'est dit assuré que les provinces et les entreprises canadiennes en cause sont tout aussi heureuses que lui que cette menace antidumping ait été éliminée.

- 30 -